

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 26 novembre 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,

SUR la présentation lors du Conseil d'Administration,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A PROCEDE A L'ELECTION DE TROIS VICES-PRESIDENTS ET A ELU :**

- Madame Mélanie LEPOULTIER pour le département du Calavados en tant que 3ème vice-président,
- Monsieur Philippe VAN HOORNE pour le département de l'Orne en tant que 4ème vice-président,
- Monsieur François BRIERE pour le département de la Manche en tant que 6ème vice-président.

Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



L. LEMONNIER



G. GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le 12 DEC. 2018
La Préfète,

~~l'Adjoint au Secrétaire Général~~
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT